

risquait d'être traitée comme territoire ennemi par les Autrichiens. On conseillait souvent à Feller de passer dans un autre pays, p. ex. en Suisse, mais il préférait attendre la marche des événements.

Le 23 février, le Conseil du Gouvernement général avait prohibé l'introduction de tout ouvrage qu'on pouvait soupçonner une œuvre de Feller.

Le 22 mars, il écrivit qu'il ne ressusciterait pas avant la résurrection générale qui serait provoquée bientôt par les événements publics, mais le 4 avril, il put prévenir un correspondant qu'il avait ressuscité son Journal à la Haye et à Maastricht, sans changement de titre; le gouvernement n'aurait pas les moyens de le poursuivre « usque in exteras civitates. »

Ces textes me semblent prouver que les numéros du 15 février, du 1^{er} et du 15 mars ne furent imprimés qu'après coup, lorsque Feller se fut arrangé avec l'imprimeur de Liège; du reste, ce procédé n'était aucunement contraire aux usages journalistiques d'une époque qui ignorait encore en toutes choses la hâte fébrile de nos contemporains. Feller qui était peu habile dans les affaires d'argent était très scrupuleux à l'égard de ses lecteurs, il considérait son activité de journaliste comme un apostolat.

Vers le 18 mai, il résidait à Everboden pour se reposer. Il répète à tous ses correspondants, entre autres au comte Ybarra, que la Providence semble remuer toute l'Europe d'un bout à l'autre, que des choses importantes se passaient surtout en France. De plus, la guerre des Turcs, la perspective d'événements importants en Allemagne et en Italie, tous ces faits lui semblaient favorables pour permettre à son Journal de reprendre bientôt son premier essor; il commençait déjà à aller assez bon, quoique le gouvernement de Bruxelles eût dicté des amendes terribles contre les lecteurs et les souscripteurs, puisqu'il rendait Feller responsable de tout ce qui s'était passé aux Pays-Bas. La censure dans ces provinces était toujours pratiquée contre les défenseurs des traditions politiques et religieuses. « Mais si mes prophéties ont lieu, cela ne durera plus longtemps. Vous allez voir des choses incroyables, et dont sont informés depuis 6 ou 8 mois tous ceux aux quels je puis parler en confidence. L'Envoyé de Prusse rit quelquefois quand il voit ma machine s'arranger. La longue lecture d'affaires politiques, un peu d'étude, de providence, de politique et d'écriture sainte, me mettent quelquefois en état de prophétiser sans être prophète. »

Le 25 mai 1799, tous les libraires bruxellois furent convoqués à la chambre syndicale où on leur fit lecture d'une lettre du fiscal qui leur défendait sous peine de bannissement la vente du *Dictionnaire historique*. Pareille mesure sévère contre un ouvrage qui n'avait pas encore paru n'avait encore jamais été prise. Feller cita dans le Journal du 15 juin les vers de l'agneau répliquant au loup qu'il n'était pas encore né l'année passée. Il se proposa de présenter un exemplaire de l'ouvrage au souverain même. Le premier tome parut toutefois vers le 15 août.

Les événements d'Allemagne qui attirèrent à cette époque l'attention de Feller étaient de caractère exclusivement ecclésiastique. Les trois archevêques-électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne s'étaient assemblés à Bonn, tous les bons catholiques allemands les regardaient comme